



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Frédéric TISSIER

Chef d'établissement

Tél : 01 48 83 32 89

Mél : ce.0941220r@ac-creteil.fr

10 rue du pont de Créteil

94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

www.college-rabelais.fr

**Collège François Rabelais
Saint-Maur-des-Fossés**

Saint Maur des Fossés, le 29 septembre 2023.

Objet: Scrutin numérique pour l'élection des représentants des parents au conseil d'administration du collège

Madame, Monsieur,

Suite à l'évolution de la réglementation, le vote électronique pour l'élection des représentants des parents d'élèves au Conseil d'administration du collège est désormais possible. Cette proposition a été faite par les associations de parents d'élèves de l'établissement, puis proposée au Conseil d'administration de l'établissement qui a approuvé à l'unanimité le vote électronique et le recours à PRONOTE pour ces élections.

Cette démarche va économiser beaucoup de papier, éviter la perte des documents par les élèves, faciliter le vote par correspondance, assurer les parents de la prise en considération de leur vote (pas d'enveloppes égarées) et favoriser la participation des parents.

Les votes individuels seront anonymes et inaccessibles à l'établissement, pendant et après le scrutin. Le dépouillement sera automatisé et réalisé en présence des fédérations de parents d'élèves. Un vote test sera opéré préalablement au scrutin, conformément aux recommandations ministérielles et en partenariat avec les fédérations de parents d'élèves pour s'assurer du bon fonctionnement de l'application et de la garantie du secret du scrutin.

Les prochaines élections des représentants des parents d'élèves se dérouleront donc par voie numérique du **06 octobre au 13 octobre 17h** via le logiciel PRONOTE.

Le calendrier électoral est affiché depuis le 18 septembre et accessible à tous à l'extérieur de l'établissement. La liste électorale est affichée à l'administration du collège et consultable par le public depuis le 22 septembre 2023. L'accueil des remarques et correctifs est possible **jusqu'à la veille du scrutin**.

Pour voter du **06 octobre au 13 octobre 17h**, vous aurez accès aux professions de foi des listes des candidats et possibilité de choisir l'une des listes candidates, ou de ne pas vous prononcer (vote blanc).

Que devez-vous faire en attendant l'ouverture du scrutin?

- Si vous avez un accès PRONOTE actif en tant que responsable légal, vous n'avez rien à faire. Vous aurez juste à vous connecter pendant la période indiquée et à exprimer votre choix si vous le souhaitez.
- Si vous n'avez pas activé votre accès PRONOTE, il est recommandé de le faire sans tarder. Depuis la rentrée, des SMS et des courriers électroniques ont été adressés aux responsables légaux détenteurs d'un compte PRONOTE pour lesquels il n'y a pas eu de première connexion. Vous pouvez solliciter un nouvel envoi, de préférence en adressant un courriel à l'adresse ce.0941220r@ac-creteil.fr

- Si vous avez perdu vos identifiant et mot de passe, vous pouvez les retrouver via la procédure annexée au courrier de rentrée et rappelée à la suite du présent courrier.
- Si vous n'avez rien reçu et que vous êtes responsable légal d'un ou de plusieurs élèves, il faut vous manifester au plus tard la veille du scrutin pour être ajouté à la liste électorale.

ATTENTION ! Si vous utilisez habituellement le compte PRONOTE de votre enfant, vous n'aurez pas accès au vote par ce dernier. De même, si votre enfant utilise vos propres codes d'accès, il pourra avoir accès au scrutin à votre place ! Les identifiants et mot de passe sont personnels et confidentiels (un par responsable légal, un par enfant).

Les quelques parents qui auraient actuellement plusieurs enfants dans l'établissement avec un compte PRONOTE parent pour chaque enfant vont voir leurs comptes fusionnés d'ici l'ouverture du scrutin afin de n'avoir qu'une possibilité de vote. Ils auront ensuite accès au suivi de leurs enfants via un seul compte pour chaque représentant légal. En effet chaque parent ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans le même établissement.

Enfin, pour les familles qui rencontreraient des difficultés d'accès à un ordinateur pour voter depuis l'extérieur de l'établissement, nous tiendrons à leur disposition un accès au vote en ligne depuis l'établissement pendant la période du scrutin et aux heures d'ouverture de l'établissement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef d'établissement



Frédéric TISSIER

P.J. : procédure pour récupérer ses identifiant et mot de passe PRONOTE.

PRONOTE : Comment récupérer ses identifiants ou mot de passe de connexion PARENT ou ENFANT ?

Récupération de l'identifiant et mot de passe PARENT

- ☞ Se connecter à la page d'accueil PRONOTE de l'établissement
 - via le site du collège <http://www.college-rabelais.fr/>
 - ou via l'adresse spécifique <https://0941220r.indexeducation.net/pronote/>
- ☞ Cliquer sur le profil « Parents »
- ☞ Cliquer sur « Récupérer son identifiant et son mot de passe »
- ☞ Suivre la procédure indiquée. Attention, l'adresse email doit être identique à celle communiquée à l'établissement lors de l'inscription.

Récupération de l'identifiant et mot de passe ENFANT

Le changement de mot de passe élève s'effectue sur le compte PARENTS

- ☞ Rubrique INFORMATIONS PERSONNELLES puis COMPTE ENFANT
- ☞ L'IDENTIFIANT de l'enfant apparaît, ainsi que le mot de passe caché par des astérisques.
- ☞ Cliquer sur modifier et saisir un nouveau mot de passe (puis le confirmer). Valider.
- ☞ Le changement est immédiat.